

V.

L'ENSEIGNEMENT DE L'URBANISME DANS LES ECOLES D'ARCHITECTURE EN FRANCE

Hélène Spanek

D'après "L'enseignement de l'urbanisme dans les écoles d'architecture", compte rendu de la journée organisée en par la Direction de l'Architecture et de l'urbanisme du Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, mars 1991 (Mme. Claire Parin, MM. J.-M. Billa, J.-P. Courtain, Yves Dauge, Jean Frébault, David Mangin).

1. INTRODUCTION

Le métier d'urbaniste est difficile à cerner pour de multiples raisons:

- le concept d'urbanisme est riche et complexe;
- la profession intervient sur un milieu mobile s'il en est: la ville, le cadre urbain, le territoire; actuellement en pleine mutation, les enjeux urbains ne sont plus les mêmes, les cibles d'intervention se modifient ou se complexifient;
- en absence de label de qualification et de statut professionnel, en France, n'est pas une profession réglementée;
- la délimitation du champ d'intervention des urbanistes où interfèrent les actions des professionnels de domaines voisins, bénéficiant eux de reconnaissances officielles (architectes, ingénieurs) est floue.

La diversité accrue des métiers de l'urbanisme s'exprime à plusieurs niveaux: dans les conditions d'exercice (spécialiste travaillant dans des équipes pluridisciplinaires, homme de synthèse ou de négociation, généraliste en position de conseil à maître d'ouvrage, consultant, ...), dans la nature des démarches (analyses prospectives et stratégies urbaines, conception d'un projet urbain dans l'espace, urbanisme opérationnel, ...), ou dans les nouveaux champs ouverts à la réflexion (prises en compte du développement social urbain, des réseaux et techniques urbaines, de l'écologie urbaine, des nouvelles échelles d'aménagement territoriales, ...).

Cet élargissement des tâches des urbanistes entraîne difficultés de plus en plus grandes, d'une part pour faire face aux besoins, et d'autre part pour améliorer l'adéquation entre l'émergence de nouvelles démarches et l'offre de formation.

Les pratiques de l'enseignement d'urbanisme sont multiples faisant participer de différentes disciplines et divers savoir-faire et cela suffisamment, pour qu'on y voie une multitude de profils qui s'en réclament.

D'autre part, il existe en France un large éventail des lieux de formation: les instituts et les formations en urbanisme, mais aussi les écoles d'ingénieurs et celles d'architecture ou encore certaines formations en gestion ou en administration. Dans leur majorité, ils dispensent la formation initiale et également la formation continue.

Actuellement en France, la formation des urbanistes fait l'objet de nombreux débats. Les institutions comme la Direction de l'Architecture et l'Urbanisme du Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports et la Direction des Enseignements Supérieurs du Ministère de l'Éducation Nationale se sont donné comme but d'affirmer et de renforcer les formations en urbanisme et en aménagement. Les formations existantes se trouvent devant certaines réformes et la majorité des écoles d'architecture participent à cette évolution.

2. LES ARCHITECTES ET L'APPROCHE URBAIN

Il semble que les architectes aient quelque peu déserté les camps professionnels de l'urbanisme en pleine mutation au cours de la dernière période, ou plutôt que ces créneaux aient quelque peu déserté la profession d'architecte.

Plusieurs explications peuvent être données à ce phénomène, citons entre autres:

- la sur-codification de l'urbanisme réglementaire et opérationnel qui s'est produit depuis une quinzaine d'années (de 1977 à 1990, le code de l'urbanisme a doublé de volume), favorisant un investissement du champ par des techniques non "spatiaux";
- la séparation drastique introduit par les textes entre les missions de conseil à la maîtrise d'ouvrage et les missions de maîtrise d'œuvre;
- enfin, "l'isolationnisme" des formations d'architectes qui se traduit par la réalisation de projets à l'échelle urbaine plus que réellement urbains dans le cadre des écoles.

Diverses causes peuvent être encore invoquées ici, comme le mythe de l'architecte "homme de synthèse", qui ne possède pas de fait les éléments d'analyse des autres intervenants sur la ville, la faiblesse de la culture urbaine dispensée et acquise hors le dessin ou encore la difficulté éprouvée par les élèves architectes à se forger une vision des problèmes urbains en dehors d'une image à deux dimensions.

De fait, à l'école, les notions de composition urbaine sont rarement soutenues par des notions de distribution et de fonctionnement, et par des "idées"

fondées hors d'une subculture esthétique d'architecte, dans une réalité politique et social.

Par ailleurs, faible est également la notion de faisabilité technique et économique d'une intervention urbaine chez les étudiants, et ces carences conjuguées au niveau de l'enseignement de l'urbanisme contribuent largement, au manque de crédibilité des images urbaines produites par les architectes et aux difficultés d'insertion qu'ils rencontrent dans les processus d'urbanisme opérationnel.

3. L'ARTICULATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'URBANISME AVEC L'ENSEIGNEMENT DU PROJET D'ARCHITECTURE

"L'urbanisme" peut recouvrir des contenus différents. Il nous paraît nécessaire de préciser certaines notions.

La culture urbaine et la culture urbanistique: par culture urbaine, on entend l'ensemble des connaissances liées à la ville, aux notions de citoyenneté et d'urbanité. La culture urbanistique est, quant à elle, directement liée aux pratiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Il faut en effet comprendre la ville dans son environnement, dans son territoire.

La dimension spatiale: la spécificité et l'avantage incontesté des architectes dans le domaine de l'urbanisme réside dans leur maîtrise du dessin. Pour autant, la dimension spatiale se réduit-elle au dessin? Par ailleurs, dans le traitement des questions d'urbanisme, il faut s'interroger sur les poids de la dimension spatiale aujourd'hui, par rapport aux autres dimensions (culturelles, sociales, politiques, économiques).

Projet urbain/projet d'architecture: on distingue le projet urbain, qui résulte d'une idée ou d'une image, et relève d'une échelle généralement plus large, du projet d'architecture, qui aboutit à la production d'un objet. La question du projet urbain et des stratégies de gestion urbaine doit faire l'objet d'enseignements spécifiques. L'emploi du terme "projet urbain" recouvre dans les écoles plusieurs réalités, soit le projet stratégique à élaborer, le "dessin", soit le projet formalisé, dessiné, à différentes échelles. Cette double acception doit faciliter à terme la rencontre entre les architectes et les spécialistes de l'analyse urbaine.

Puis, nous nous attachons à lever deux ambiguïtés: d'une part, les architectes ne peuvent se substituer aux urbanistes; d'autre part, il est important de bien cerner la nature et les modalités de l'intervention de ces deux catégories de professionnels car, ni les urbanistes, ni les architectes ne peuvent, face à un problème global de société, se substituer aux opérateurs du changement social. Les uns et les autres doivent apprendre à travailler ensemble.

L'enseignement de la ville dans les écoles d'architecture s'articule autour des grands axes:

- acquisition d'une culture urbaine (théories et doctrines, histoire, économie, sociologie, etc.);
- éléments d'analyse urbaine (organisation du bâti et de la forme urbaine, relevés, analyses, classements typologiques);
- pratique du projet urbain (rapport des édifices avec la ville, voiries, espaces publics ...).

La place et l'importance accordée à l'enseignement de l'urbanisme et du projet urbain font l'objet d'approches différenciées selon les écoles (et parfois au sein des établissements), que l'on peut tenter de schématiser autour de deux pôles:

- a) l'enseignement de l'architecture et celui de l'urbanisme ne sont pas dissociés. Les préoccupations urbanistes sont progressivement, et dès le début de la formation, prises en compte dans l'enseignement du projet d'architecture. Dans cette optique, les enseignements et les certificats d'urbanisme proposés ont pour objectif d'assurer l'acquisition d'une culture urbaine (géographie urbaine, histoire des villes, sociologie, théories et pratiques en urbanisme), la connaissance de la ville étant conçue comme un élément parmi d'autres de la formation d'architecte. Il est à noter que cette position n'exclut pas qu'une spécialisation en urbanisme et au projet urbain soit proposée en fin de cursus - généralement sous forme optionnelle- ou en formation post diplôme.

L'articulation des deux disciplines est présentée comme naturelle dans le cas où l'enseignement de l'urbanisme est considéré comme partie intégrante de l'enseignement de l'architecture;

- b) l'architecture et l'urbanisme sont considérés comme deux disciplines distinctes avec leur cohérence propre. La rencontre des deux champs doit être recherchée dès la formation initiale. Dans ce cas, l'enseignement de l'urbanisme est en général introduit plus tôt sous sa forme réglementaire (certificat d'initiation en D.E.F.A.) et est organisé en filière, dominante, majeure ou option dans le cycle du D.P.L.G. Le degré d'articulation varie selon l'intensité des contacts établis entre les équipes enseignants.

Un grand nombre d'écoles semblent avoir adopté une attitude intermédiaire entre ces deux positions doctrinales.

4. LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT D'URBANISME DANS LE CURSUS

En effet, tous les architectes interviennent sur la ville; dès la formation de base, un minimum des enseignements est donc consacré à l'urbanisme, à la culture urbaine, à l'inscription de l'architecture dans son contexte urbain, au patrimoine des quartiers anciens.

En outre, certains architectes ont vocation à devenir urbanistes (les architectes-urbanistes).

Généralement, l'enseignement de l'urbanisme est introduit dès le premier cycle dans certaines écoles, mais surtout dispensé en cycle D.P.L.G., l'enseignement du projet urbain intervenant en 5^e année, parfois déjà en 4^e année.

4.1. Le deuxième cycle: l'enseignement du projet urbain à l'Ecole d'Architecture de Versailles "Le Projet urbain comme techniques de lotissements".

L'enseignement du projet urbain peut être décomposé en deux phases: une formation de base à tous les étudiants de 3^e année, par conséquent déjà initiés à l'architecture, à la question du logement, à l'histoire et à l'analyse urbaine. Il s'agit d'apprendre des techniques par l'exercice de connaissances géométriques et dimensionnelles. Cela se fait sous la forme d'exercices courts, sur un semestre, qui portent par ex. sur:

- la toponymie et le dimensionnement des voies (profils et réseau);
- le dessin des voies/la topographie (pentes, courbures, dessertes, ...);
- la distinction parcelle/lot/îlot;
- le découpage des lots/types de bâtiments très divers (réalisés ou non habituellement par des architectes);
- la manipulation de densités variables, par substitutions, sur une même tracé, et l'opération inverse;
- le dessin d'ordonnement comme gestion de la densification.

Ces exercices peuvent être faits à partir d'exemples plus ou moins connus. Ils doivent être accompagnés de cours et d'interventions extérieures: gestionnaires, ingénieurs de voiries, ...Ils devraient faire l'objet d'un travail cumulatif (recueil et échange d'exercices, production de manuels, ...).

En intégrant la préoccupation des gestionnaires dès le début du projet, on peut avoir l'espoir de faire dialoguer des logiques qui, aujourd'hui s'ignorent.

C'est avec la production de tels enseignements obligatoires que l'on devrait former tous les étudiants à une sensibilisation et à une compétence minimale dans la gestion de la ville.

Si la mission essentielle des écoles d'architecture est de former des architectes, une formation à l'urbanisme et au projet urbain est reconnue indispensable; un approfondissement n'est envisagé que dans le cadre d'une "majeure" ou "dominante" en cycle D.P.L.G. Ensuite, et seulement, la question du projet urbain peut être abordée et faire l'objet de post-diplômes spécialisés.

Pour trouver des sujets d'exercices, la majorité des écoles ont passé des conventions ou des contrats d'études ponctuels avec des collectivités locales ou des organismes administratifs. Ces accords concernent généralement la réalisation d'études pré-opérationnelles traités dans le cadre d'un certificat (reconquête d'un quartier défavorisé ou d'un site naturel, schéma de développement universitaire, ...).

4.2. Les formations post-diplôme

Les formations courtes universitaires existantes en urbanisme (maîtrises) apparaissent assez peu crédibles professionnellement, la reconnaissance du diplôme dans ce domaine demeurant fortement liée à la formation préalablement acquise en second cycle (ex: droit + D.E.S.S., architecture + D.E.S.S., etc.).

Même dans le cadre de la diversification des enseignements dans les écoles d'architecture et à l'image par ex. du diplôme de paysagiste, un deuxième cycle conduisant directement au diplôme d'urbaniste n'est pas applicable dans les écoles d'architecture; le marché étant beaucoup plus favorable aux titulaires d'un diplôme de troisième cycle. Il s'agit donc plutôt d'assortir le cycle D.P.L.G. d'une "majeure" à l'intention des étudiants qui prévoient de s'engager dans un troisième cycle. Cette "majeure" serait le lieu privilégié pour enseigner la nécessaire cohérence entre projet d'architecture et projet urbain.

La spécificité de la formation des architectes, en particulier leur capacité à appréhender l'espace et à dessiner, confère aux écoles d'architecture une légitimité pour organiser des formations de troisième cycle en urbanisme.

Certains écoles d'architecture, dont Bordeaux, mettent actuellement en place une formation professionnelle en urbanisme qui s'appuie sur le second cycle mais se développe après le diplôme d'architecte, à travers une formation type maîtrise comprenant des stages en aménagement et une formation théorique et pratique (cours et ateliers) complémentaire, sur une durée d'un an et demi environ. L'accès des architectes au master sera conditionné par le suivi d'un parcours à dominante urbanisme -"majeure"- en cycle D.P.L.G. (chaînage des certificats optionnels et T.P.F.E. comprenant un volet urbanisme explicite). Le master sera ouvert à des diplômés d'autres disciplines (selectionnés sur diplômes et dossiers) de façon à garantir l'interdisciplinarité de la formation.

Pour autant, les écoles d'architecture peuvent avoir intérêt à se rapprocher des instituts d'urbanisme:

- afin de réunir les compétences des enseignements des écoles d'architecture et des instituts d'urbanisme; ceux-ci comptent d'ailleurs traditionnellement dans leurs effectifs étudiants un pourcentage non négligable d'architectes;
- afin de permettre la préparation des diplômes de type universitaire (D.E.A. ou D.E.S.S.).

Les troisièmes cycles actuels dans les écoles d'architecture, les C.E.A.A., par ex. celui de Bordeaux "Architecture, ville et patrimoine", permettent d'explorer des enjeux culturels et théoriques des interventions urbaines. Aujourd'hui, ces formations se rapprochent du 3^e cycle universitaire et se transforment progressivement en D.E.A. ou D.E.S.S.

4.3. Les stages sur le thème du projet urbain.

Les actions de formation permanente en urbanisme menées par ex. par l'école de Bordeaux avec D.A.U. à travers le stage national "L'architecture et le management urbain" constitue une préfiguration de formation complémentaire adaptée aux architectes dans le domaine de l'urbanisme.

L'organisation des stages étant le plus souvent à l'initiative des enseignants, les écoles où existent des équipes structurées sur le thème du projet urbain sont les plus engagées dans ce domaine.

Ces stages, qui sont basés sur une immersion en situation professionnelle, visent à doter les architectes de moyens pour se forger une vision des problèmes urbains et à leur fournir les outils techniques de gestion et de communication. L'un de leurs principaux intérêts réside dans la possibilité qu'ils offrent de comprendre les motivations et les objectifs des maîtres d'ouvrages. Les stages s'effectuent en agence d'urbanisme, C.A.U.E., dans un organisme administratif (municipalité, S.D.A., D.D.E., D.R.E.) ou plus rarement dans une société d'économie mixte.

L'avenir des formations post-diplôme s'inscrit notamment dans un processus de rapprochement avec les instituts d'urbanisme, avec l'Université, ou encore avec des autres établissements d'enseignement supérieur. La mise en place de diplômes de 3^e cycle conjoints peut contribuer à enrichir la réflexion sur la ville, par l'apport des spécificités de chaque formation.

Il s'agit d'affirmer la capacité des architectes à s'intégrer aux équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et la légitimité de leur intervention dans le domaine de l'urbanisme.

5. LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE EN URBANISME

Toutes les écoles d'architecture sont engagées dans des activités de recherche en urbanisme, menées par des enseignants qui interviennent dans les deux premiers cycles. Pour autant, ces activités ne sont pas, *stricto sensu*, directement liées à la formation initiale, mais plus souvent au C.E.A.A.

Elles sont le plus souvent réalisées à titre individuel, en collaboration avec des organismes de recherche en urbanisme ou avec l'Université. Quelques écoles ont constitué un laboratoire de recherche en urbanisme, des équipes de recherche sont en cour de constitution dans d'autres.

6. CONCLUSIONS

Les formations à l'urbanisme en France devront rapidement pouvoir répondre aux besoins quantitatifs (insuffisance reconnue du nombre d'urbanistes) et qualitatifs (quel profils les mieux adaptés?) de notre société urbaine pour les décennies à venir.

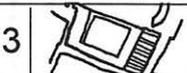
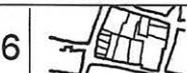
L'un des objectifs de réformes actuelles et futures est donc de faire émerger une cohérence et une complémentarité entre les différentes formations, en adéquation avec les pratiques professionnelles en évolution.

En 1991, le Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports et le Ministère de l'Éducation Nationale se sont donné comme but de formuler des recommandations dans le cadre d'un projet global des formations en urbanisme prenant en compte tout à la fois la diversité des métiers et leurs évolutions, l'appréhension et l'évaluation de la demande. Ils doivent proposer des éléments de réponse: quelles spécialités? avant ou après quel tronc commun? à partir de quelles disciplines? et dans quelles proportions? quelles relations entre connaissances et savoirs? théoriques formalisées et apprentissages pratiques et professionnelles? quelles diplômes et quelles validations pour ceux-ci? À quelle professionnalité former? et comment?

Nous attendons toujours.

Abréviations

C.A.U.E.	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
C.E.A.A.	Certificat d'études approfondies en architecture
D.A.U.	Direction de l'Architecture et de l'urbanisme du Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports
D.D.E.	Direction départementale d'équipement
D.E.A.	Diplôme d'études approfondies (3 ^e cycle universitaire, préparation au doctorat)
D.E.F.A.	Diplôme d'études fondamentales en architecture (1 ^e cycle)
D.E.S.S.	Diplôme d'études supérieures spécialisées (3 ^e cycle universitaire)
D.E.S.U.P.	Direction de l'enseignement supérieur
D.R.E.	Direction régionale d'équipement
D.I.V.	Délégation interministérielle à la ville
D.P.L.G.	Diplôme par le gouvernement (ou 2 ^e cycle d'études d'architecture)
I.U.	Institut d'urbanisme (des universités)
S.D.A.	Service départemental d'architecture
T.P.F.E.	Travail personnel de fin d'études

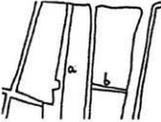
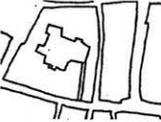
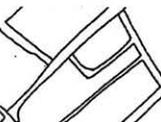
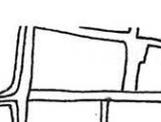
1		Parcelaire traversant long et étroit. Unité dans l'association des parcelles de l'îlot : type arête de poisson. • $3,5 < l < 5,5m$ • $25 < L < 35m$
2		Parcelaire de même type non transversale. Coupure dans l'axe médian de l'îlot. • $3,5 < l < 6m$ • $20 < L < 30m$
3		Parcelaire même type réduit adressé à une parcelle plus grande. • $3,2 < l < 6m$ • $10 < L < 20m$
4		Parcelaire long et étroit adossé à une grande parcelle et perpendiculaire aux rues autour de l'îlot.
5		Alternance entre parcelaire traversant long et étroit et parcelaire d'un autre type (grand bâtiment tracé de voies...)
6		Parcelaire réticulé. Association de parcelles de détail et de forme différente.

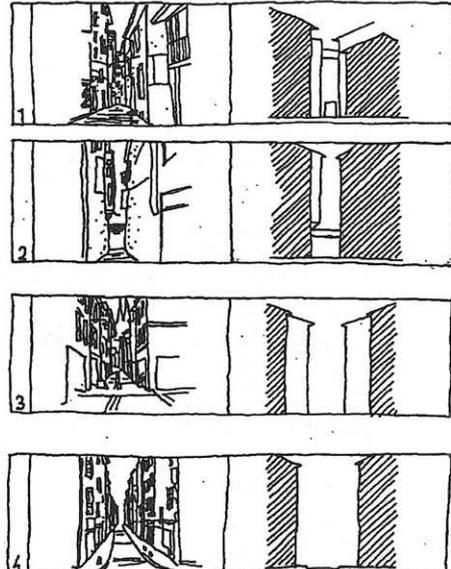


Décomposition des systèmes parcelaires

Classification des formes et décomposition des systèmes d'association

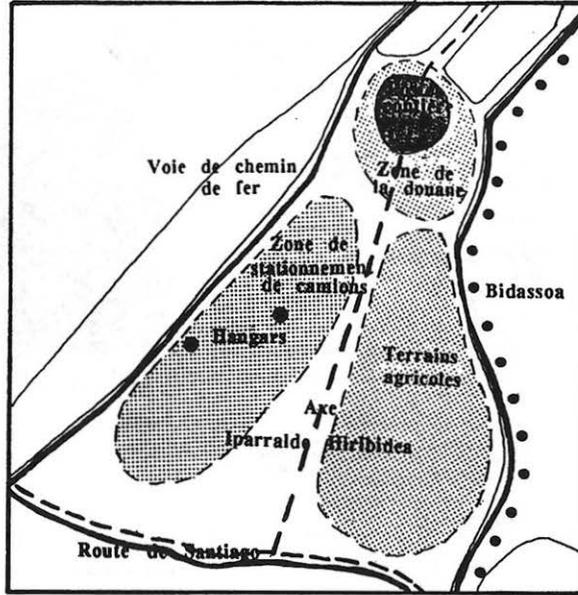
V.1a Ejemplo de ejercicio práctico. Bayonne, le réveil d'un fleuve: análisis espacial, parcelario; por Patricia Piquet, Eric Grossin, T.P.F.E. Ecole d'architecture de Bordeaux, 1993.

	Rue des Augustins : Issue de l'enceinte Gallo-romaine. Passage piéton. L=2,50m et H=8,00m
	Impasse de l'ancienne halle. Passage d'une rue à une cour d'îlot. Passage piéton avec possibilité de desserte, voiture pour la place intérieure. L=3,00m et H=11,00m
	Rue Port Neuf (ancien ester). Rue piétonne. L=7,00m et H=12m.
	Rue Panneau (ancien ester). Rue semi-piétonne sur une partie. L=6,50m et H=12m.

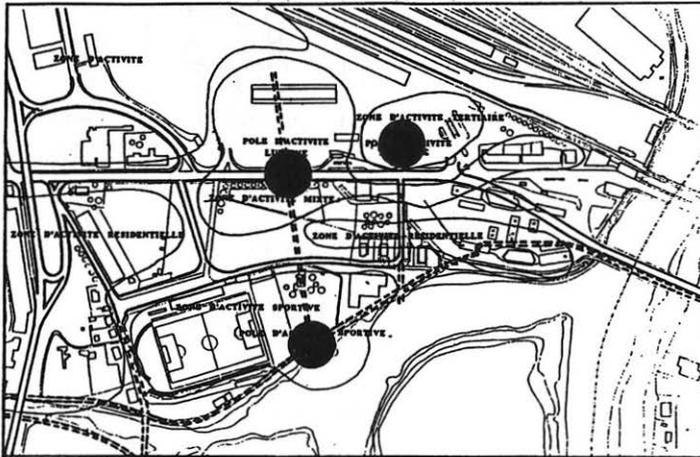


V.1b Ejemplo de ejercicio práctico. Bayonne, le réveil d'un fleuve: análisis espacial, estructura de las calles en el tejido antiguo; por Patricia Piquet, Eric Grossin, T.P.F.E. Ecole d'architecture de Bordeaux, 1993.

- PERCEPTION**
- Limite
 - Noeud
 - - - Axe
 - ▨ Quartier
 - Repère
 - Ligne repère



V.2a Ejemplo de ejercicio práctico. *Pôle universitaire européen, Pays Basque - site d'Irun: análisis del lugar*; Maylis Charbon, Isabelle Trigo T.P.F.E. Ecole d'architecture de Bordeaux, 1992.

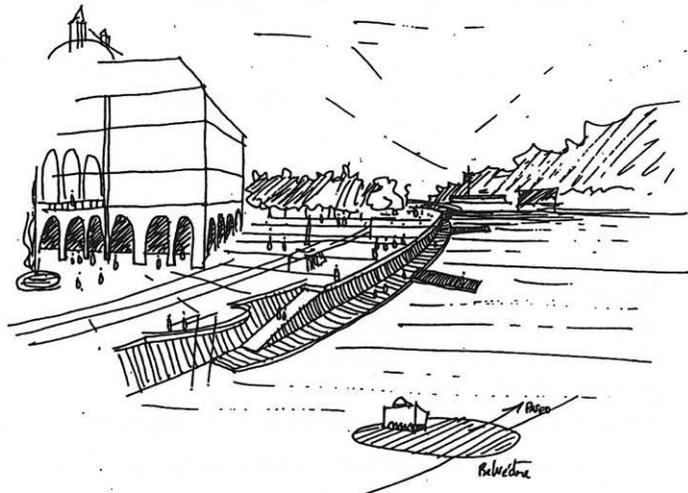
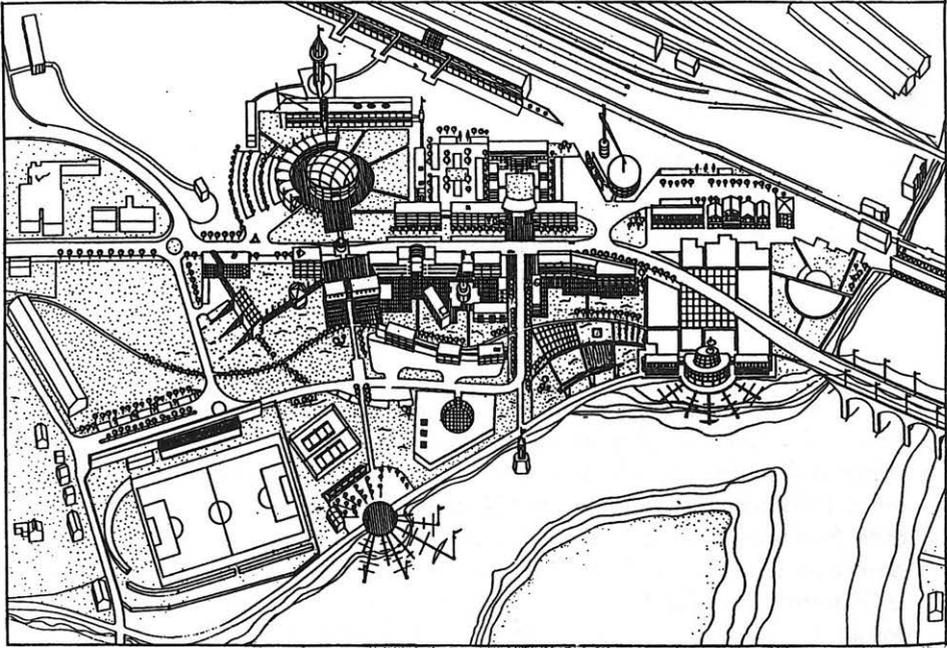


MORPHOLOGIE FONCTIONNELLE

Echelle : 1/6000

- == VOIE PIETONNE
- VOIE ROUTIERE
- POLE D'ACTIVITE
- ZONE D'ACTIVITE

V.2b Ejemplo de ejercicio práctico. *Pôle universitaire européen, Pays Basque - site d'Irun: Esquema de la propuesta*; Maylis Charbon, Isabelle Trigo T.P.F.E. Ecole d'architecture de Bordeaux, 1992.



V.2c Ejemplo de ejercicio práctico. "Pôle universitaire européen", Pays Basque - site d'Irun: propuesta espacial; Maylis Charbon, Isabelle Trigo T.P.F.E. Ecole d'architecture de Bordeaux, 1992.

Resumen del artículo de Hélène Spanek

LA ENSEÑANZA DEL URBANISMO EN LAS ESCUELAS DE
ARQUITECTURA EN FRANCIA

El análisis que la profesora Spanek realiza sobre la enseñanza del urbanismo en las Escuelas de Arquitectura francesas atiende a dos realidades. Señala, en primer lugar, la existencia de distintos centros docentes en los que se imparten asignaturas relacionadas con el Urbanismo. Los Institutos de Urbanismo, donde se realizan estudios de ciclo corto (maestrías) de formación específica en Urbanismo, y complementarios a otras carreras universitarias; las Escuelas de Arquitectura, donde se obtiene el Diplôme par le Gouvernement o D.P.L.G., tras concluir los dos ciclos de que se compone la carrera; y por último, se encuentran una serie de facultades universitarias, tales como Derecho y sobre todo las Escuelas de Ingeniería, donde el Urbanismo se incluye también como parte de su formación, aunque sólo en los últimos cursos de carrera y como opción.

Esta diversidad de centros de formación en Urbanismo es la causante de que los profesionales de este campo no constituyan un colectivo homogéneo¹, situación que se apoya sobre un argumento de fondo: el debate abierto entre la Direction de l'Architecture et l'Urbanisme del Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports y la Direction des Enseignements Supérieurs del Ministère de l'Éducation Nationale. La participación de estos dos ministerios no es casual. Tanto los Institutos de Urbanismo como las Escuelas de Ingeniería y el resto de las facultades (Derecho, Económicas,...) están integrados en la Universidad, por lo que dependen del Ministère de l'Éducation Nationale; son las Escuelas de Arquitectura las únicas que se encuentran en la situación de depender directamente del Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports. A partir de este debate los centros docentes relacionados con la disciplina del urbanismo se hallan ante un proceso de reforma que la mayoría de las Escuelas de Arquitectura ha iniciado ya. La confrontación tiene, además, una lectura paralela: el papel de ambos ministerios en la formación de los profesionales dedicados al urbanismo y en la misma estructura de los estudios que se han de realizar.

En las Escuelas de Arquitectura la enseñanza del urbanismo gira en torno a tres grandes ejes: adquisición de una cultura urbana, es decir, de los conceptos básicos

¹ Para el APERAU (Asociación para la promoción de la enseñanza y la investigación en ordenación y en urbanismo) las formaciones iniciales de los urbanistas son principalmente: 15% Geografía, 16% Ciencias Políticas, 19% Arquitectura, y 7% Ingeniería.

relacionados con la ciudad -teorías y doctrinas, historia, economía, sociología, ...- dirigidos hacia una comprensión de la ciudad dentro de su entorno, de su territorio; conocimiento de los elementos de análisis urbano; y práctica del Proyecto Urbano.

Esta enseñanza se estructura y organiza dentro de los veinte certifiats de que consta la carrera: del C-1 al C-8 en 1^{er} ciclo (cursos 1^o y 2^o) tras el cual se obtiene el Título de Arquitecto o Diplôme d'Etudes Fondamentales en Architecture, y del C-9 al C-20 en el 2^o ciclo (cursos 3^o, 4^o y 5^o) con los que se obtiene el Título de Arquitecto; y varía según las Escuelas, pudiendo recibir básicamente dos enfoques. Uno, donde Arquitectura y Urbanismo no están disociados, las asignaturas de urbanismo persiguen la adquisición de una cultura urbana y la ciudad es un concepto más en la formación del arquitecto; otro donde Arquitectura y Urbanismo son disciplinas distintas, y donde la elección de asignaturas específicas en uno u otro campo debe realizarse ya en el 1^{er} ciclo.

A partir del 2^o ciclo universitario comienza la formación especializada, a la que pueden acceder además profesionales con otro tipo de formación (abogados, economistas, geógrafos ...) y que se realiza en distintas fases. La primera es la especialización de 3^{er} ciclo universitario, que puede adquirirse por tres vías: realizando un D.E.S.S., tras el 2^o ciclo de Arquitectura, Derecho, Ingeniería, ...; a través de masters especializados, que imparten escuelas como la de Burdeos y a los que acceden preferentemente arquitectos, sin descartar no obstante otros profesionales que sin serlo, posean un expediente universitario decididamente orientado hacia el urbanismo; con un Certificat d'Etudes Approfondies en Architecture (C.E.A.A.), que es un 3^{er} ciclo específico de las Escuelas de Arquitectura. La segunda etapa la constituyen los seminarios sobre el Proyecto Urbano, organizados por las Escuelas de Arquitectura en colaboración con la Direction de l'Architecture et l'Urbanisme, y paralelamente los Proyectos de Investigación, que suelen realizarse de forma individual y dentro de las mismas Escuelas, y que cuentan además con la colaboración de organismos de investigación en Urbanismo o con la Universidad.

El segundo argumento fundamental del análisis de la profesora Spanék se centra en la situación del arquitecto-urbanista en la práctica de la disciplina, propiciada por la misma formación del arquitecto, generalmente carente de toda visión global de los problemas urbanos fuera de una imagen en dos dimensiones. En palabras de la Profesora Spanék: "De hecho, en la escuela, las nociones de composición urbana raramente están fundadas en nociones de distribución y funcionamiento, y por 'ideas' basadas, fuera de una subcultura estética de arquitecto, en un realidad política y social". Por ello resultan infravalorados los conocimientos de viabilidad técnica y económica, cuya debilidad en sus propuestas e intervenciones "dibujadas" conlleva una falta de credibilidad de las imágenes producidas por los arquitectos. Por ello también, en los últimos años se ha producido un alejamiento de los arquitectos de la práctica del urbanismo al que han contribuido varios factores. Normativos, por el proceso de sobre-codificación del urbanismo reglamentario y profesional que en estos quince años se viene produciendo en Francia, y que ha favorecido la intervención de técnicos non "spatiaux", y por la reglamentación de la intervención de las figuras habilitadas para intervenir en la fase de ejecución de los trabajos, que separa de forma drástica el asesoramiento al maîtrise d'ouvrage -el maître d'ouvrage es una figura con responsabilidades más amplias que las

del promotor- del papel del maître d'oeuvre, el director de obra, que puede ser hasta el mismo empresario; y en fin, a factores culturales, por el aislamiento de la formación de los arquitectos, lejos de aspectos legales, sociales o de financiación, que se traduce en la realización de proyectos con una escala urbana más que realmente urbanos, y en conclusión en la demostración de una falta de cultura "urbana".

Para concluir, la profesora Spanek plantea la urgencia de una reforma en los actuales planes de estudio que persiga dos objetivos fundamentales: procurar una formación de los urbanistas que responda a las demandas reales del urbanismo práctico; y hacer emerger una coherencia y una complementariedad entre las distintas formaciones, adecuándose a los cambios y evolución siempre presentes en una disciplina como el Urbanismo. Así que preguntas como ¿qué especialidades son las más adecuadas? ¿antes o después de qué formación común? ¿a partir de qué disciplinas? ¿con una orientación más o menos práctica? ¿qué perfil de profesional es el más adecuado? ..., deben encontrar una pronta y clara respuesta.